



OPEN DE FRANCE

**DERIVEURS – QUILLARDS VOILE LÉGÈRE - MULTICOQUES- RACEBOARD
DINGHIES – KEELBOATS - MULTIHULLS – RACEBOARDS
Grade 4**

**Centre Nautique Biscarrosse Olympique
06 juillet - 12 juillet 2024**

AVIS DE COURSE



Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones sont données en Annexe Prescriptions
- 1.3 les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du 07 juillet sur le site Open de France ou afficher au tableau officiel du club en cas de problème électronique.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante
<https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-interserie/open-de-france/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse

- <https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-interserie/open-de-france/>
- 3.2** [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.2 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux

La régata est ouverte aux Raceboard (dont windsurfer) aux dériveurs, aux quillards de sport et

aux multicoques des classes figurant sur les tables des ratings 2024 à exception de:

- dériveurs ayant un rating supérieur à 1350.
- Quillards voile légère ayant un rating supérieur ou égal à 1200 sauf autorisation particulière à demander au préalable
- Multicoques le groupe C2

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 4.3.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à <https://www.cnbo.fr/les-regates/calendrier-et-avis-de-courses/>
- 4.5** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-interserie/open-de-france/>
- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.7** Les inscriptions tardives après le 26 juin seront acceptées selon les conditions de majoration de tarif et fermeture d'inscription en ligne le 3 juillet. Inscriptions sur place possible. Les frais d'inscription sont portés à 120€ par personne à partir du 27 juin.

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 26 juin	Droits à partir du 27 juin
<i>toutes</i>	<i>100€ par personne</i>	<i>120€ par personne</i>

6 PUBLICITE

- 6.1** [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique. ([disponible ici](#))

8 PROGRAMME

- 8.1** Confirmation d'inscription :

Horaires

Samedi 06 juillet

16:00 à 18:00 Accueil, confirmation des inscriptions.

Dimanche 07 juillet

10:00 à 12:00 : Accueil, confirmation des inscriptions.

14:00 à 18:00 : Entraînement

Lundi 08 juillet

10:00 à 12:00 Accueil confirmation des inscriptions

10:00 : debriefing vidéo

13:00 : Briefing coureurs

14:00 : 1^{er} signal d'avertissement, course(s) d'entraînement.

18:30 : Cérémonie d'ouverture.

Mardi 09 juillet

10:00 : debriefing vidéo

13:00 : Briefing coureurs

14:00 : 1^{er} signal d'avertissement, course(s).

18:30 : soirée des clubs et régions

Mercredi 10 juillet

10:00: debriefing vidéo
12:30 : Briefing coureurs
14:00 : 1^{er} signal d'avertissement, course(s).
19:30 Soirée Dégustation de Vins de Bordeaux

Jeudi 11 juillet

10:00: debriefing vidéo
12:30 : Briefing coureurs
14:00 : 1^{er} signal d'avertissement, course(s).
18:30 Palmarès.
19:30 Soirée des équipages

Vendredi 12 juillet

10:00: debriefing vidéo
12:30 : Briefing coureurs
14:00 : 1^{er} signal d'avertissement, course(s).
18:30 Palmarès.

Le 12 juillet, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

8.1. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8.2. Application de la jauge intersérie

Dériveur et quillards

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/BE/PE_BE_Regles_Interserie_Der_Qui_2015.pdf

Multicoque

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/BE/PE_BE_26_02_15_Regles_Ca_tamarans_INC.pdf

8.4 Nombre de courses :

1 à 4 courses maximum par jour selon les conditions météo

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la course d'entraînement et de la première course le chaque jour est prévue à *14h00*.

8.6 Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *16h30*.

9 **CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement si besoin.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

11 **LIEU**

11.1 L'Annexe à l'AC A fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe à l'AC B indique l'emplacement des zones de course.

12 **LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer seront soit des parcours construits, soit longue distance.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

151 [DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *une déclaration au secrétariat du club en précisant la longueur, la couleur et le type de bateau.*

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- Une VHF

- Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche en accord avec la nouvelle division 240.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux] [port].

GRUTAGE DES BATEAUX

Afin de faciliter l'organisation des grutages veuillez indiquer à l'AO la journée souhaitée pour la mise à l'eau de votre bateau et le spécifier lors de votre inscription

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :
Vainqueur de l'Open de France:

- Dériveurs

- Super fast : rating ≤ 850
- Fast : Rating entre 1000 et 855
- Medium : Rating entre 1005 et 1100,
- Light : rating ≥ 1105

- Quillards de Sport.

- Multicoques C1-C3 et FB

-Raceboard (trophée Windsurfer si au moins 10 windsurfer)

(un classement sera établi par extraction sans recalcul des points)

En fonction du nombre d'inscrits en dériveur et multicoque dans chacun de ces groupes, les groupes pourront être fusionnés. Les groupes finaux seront affichés après la clôture des inscriptions et avant le premier signal d'avertissement de la première course.

D'autres trophées pourront être distribués :

- club le plus représenté

- ...

18.1. Pour chacun de ces prix, si au moins 10 équipages féminins sont inscrits, un classement féminin sera établi par extraction sans recalculer les points.

18.2. Les trois premiers équipages de chaque classement recevront des trophées.

Un classement particulier « sport entreprise » sera effectué pour les entreprises représentées par au moins deux bateaux dans le même groupe. Un bateau participe à la régata pour une entreprise lorsqu'une majorité de ses membres d'équipage travaillent dans cette entreprise.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Département compétition performance

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

☎ : +33/(0)1 40 60 37 01

www.ffvoile.org Courriel : anthony.rigaut@ffvoile.fr

ORGANISATION ET INSCRIPTION

CNBO - 1427 av. Pierre Georges LATECOERE 40600 BISCARROSSE

☎: +33 (0)5 58 78 10 51

Email : regates@cnbo.fr

Web Site : <https://www.cnbo.fr/>

RESTAURATION

Pour le repas des coureurs du jeudi soir, les accompagnateurs pourront participer au repas au tarif de 20 euros (10 euros pour les moins de 11 ans), là aussi réservation possible en ligne.

HÉBERGEMENTS :

- Camping-car possible sur site.

- Pas de camping possible sur site.

- Pour hôtels, campings, prière de contacter :

OFFICE DU TOURISME

55 place Georges Dufau

40600 BISCARROSSE

Web: <https://www.biscagrandslacs.com/>

☎ : +33 (0) 558 782 096 ☎ : +33 (0) 558 782 365

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES
FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

ANNEXE A



ANNEXE B

